

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

MAIRIE
DE
BOUC BEL AIR

Code Postal 13 320

N°23.05.28

Présents	27
Pouvoirs	4
Absents Excusés	2



OBJET :
DEMANDE DE
SUBVENTION AUPRES
DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES DU
RHONE AU TITRE DE
L'AIDE AU
DEVELOPPEMENT DE
LA PROVENCE
NUMERIQUE 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 20 novembre

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Richard MALLIÉ, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 14 novembre

MEMBRES PRESENTS : Richard MALLIÉ, Mathieu PIETRI, Corinne LE MEUT, Yann PERTUISEL, Christine SICCARDI, Thomas BERGÈRE, Sophie SURACE, Stéphan PIERRACCINI, Maëva GAUTELIER, Joseph CASSARO, Roger MOSSÉ, Dominique BIECHE, François DENIAU, Evelyne LOUIS, Catherine BIENFAIT, Marie-Christine RODRIGUEZ, Marie-Pierre VITIELLO, Florian PARIS, Julien ESTERINI, Hervé CAYLA, René ALBERICCI, Philippe CANOBIO, Geneviève MARTIN, Saïd ACHACHE, Michèle DECHAUD, Hortense MALLIÉ, Julien BOULARD.

POUVOIRS : Véronique GARNIER à Mathieu PIETRI, Catherine FOULON à Corinne LE MEUT, Jean-François CAIRE à Yann PERTUISEL, Camille GAIDO à Christine SICCARDI.

ABSENTS EXCUSÉS : Pierre MARROC, Patricia COTTI.

Maëva GAUTELIER a été élue secrétaire.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône prévoit une aide au développement de la Provence Numérique.

Il est ainsi envisagé de réaliser les actions suivantes :

- Modernisation de l'administration : acquisition d'ordinateurs, d'écrans et d'accessoires informatiques permettant aux services communaux de mettre ou de maintenir à jour le parc informatique et les logiciels afférents. Développement de sites Internet et applications mobiles, avec accessibilité aux personnes en situation de handicap.
- Acquisition de matériel numérique, notamment systèmes informatiques de projection/d'affichage permettant de moderniser les espaces de travail collaboratif et de projeter/afficher les travaux numériques dans les espaces de travail communs.
- Consolidation des démarches et services en ligne : acquisition de serveurs et création de plateformes permettant d'améliorer le partage d'informations, la gestion électronique des documents, la sauvegarde et l'augmentation des capacités numériques de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID : 013-211300157-20231120-23_05_28-DE

S²LO

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

À cet effet, le plan de financement est

- Coût total de l'opération : 199 018 €
- Conseil Départemental (60% HT) : 119 410 €
- Ville de Bouc Bel Air (40% HT) : 79 607 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône pour l'obtention de cette aide en 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 10 novembre 2023,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Après avoir délibéré,

A l'Unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à demander l'aide financière au titre de l'aide au développement de la Provence Numérique 2024 auprès du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, et à inscrire les dépenses afférentes aux budgets en cours et à venir.

Fait et délibéré en séance à Bouc Bel Air, les mois et an susdits
Pour copie conforme.

Certifiée exécutoire par le Maire,
Compte-tenu de la réception en
Sous-Préfecture le :
et de la publication le :



Richard MALLIÉ,
Maire.

